

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/09/2021	17/09/2021	F09321P0277
<b>1. Intitulé du projet</b>		
Défrichement sur le site Pré de Bâti en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux - commune de Valbonne (06560)		
<b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	Mountain Grove Val Crêtes	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Laurent Van Lint - Directeur Immobilier France	
RCS / SIRET	4 9 8 6 3 4 1 4 6 0 0 0 1 9	Forme juridique SARL unipersonnelle
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
<b>3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet</b>		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. a) défrichements sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement sur une superficie totale de 2,32 ha.	
<b>4. Caractéristiques générales du projet</b>		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
Le projet consiste au défrichement de 23 203 m <sup>2</sup> de boisements sur la commune de Valbonne.		
Ce défrichement permettra postérieurement :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- la réalisation de 148 logements, dont 37 logements sociaux pour une surface de plancher totale de 9 027 m<sup>2</sup>,</li><li>- la réalisation de places de stationnement,</li><li>- la réalisation de voiries internes, dont une voie périmétrale de défense contre les incendies,</li><li>- la création d'espaces verts internes au projet.</li></ul>		
Aucune construction n'est présente sur site. Aucune démolition ne sera effectuée.		
Les études fines de conception de projet sont actuellement en cours.		

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de permettre la réalisation de logements sur la commune de Valbonne, au coeur de la technopôle de Sophia-Antipolis, visant à limiter les déplacements domicile-travail dans ce secteur et à offrir de nouveaux logements aux dernières normes en termes de confort et de salubrité.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La zone à défricher est composée par une forêt mixte dense comportant des Salsepareille, genévriers, ronciers, laurier-tin et lierres formant un fourré dans lequel la progression est difficile.

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrache de souches.

La durée des travaux est de 18 mois. La réalisation du programme de logements sociaux nécessitera :

- Débroussaillage et coupe d'arbres,
- Terrassements des plateformes de voirie, des bâtiments, et bassins de rétention,
- Réalisation des bâtiments,
- Réalisation des réseaux primaires desservant chaque bâtiment,
- Réalisation des voiries internes,
- Réalisation des aménagements paysagers.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Après défrichement, seront aménagés sur le site 148 logements, dont 37 logements sociaux, des places de stationnement et des voiries internes, dont une voie périmétrale de défense contre les incendies.

La création de logements n'entraînera pas une hausse significative du trafic sur les voies environnantes.

La création d'une voie périmétrale de défense contre les incendies permettra de sécuriser le site vis-à-vis du risque de feux de forêt.

Les plants de l'Herbe au cerf, plante hôte de la Zygène du peucedan, ont été conservés au maximum dans le cadre de la conception du projet, afin de préserver la biodiversité du site et la Zygène.

La conception du projet est compatible avec l'obtention de différents labels énergétiques et certifications environnementale assurant une exemplarité nationale et internationale de l'opération ainsi qu'une anticipation de la future réglementation environnementale.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Autorisation de défrichage.  
 Le projet qui s'implantera à postériori sur la zone défrichée sera soumis à permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à défricher	23 203 m <sup>2</sup>
Superficie terrain Pré de Bâti	70 530 m <sup>2</sup>
Nombre de bâtiments	6
Nombres de logements	148
Surface de plancher	9 027

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelles AC n°23, 52 et 216 de  
la commune de Valbonne  
(06560)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 07°02'02"E Lat. 43°37'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

/

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en bordure de la ZNIEFF de type 2 930020153 "Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque" et à environ 2,5 km au nord-est de la ZNIEFF de type 2 930012588 "Etang de Fontmerle".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est situé sur la commune de Biot, à environ 5,6 km à l'est du projet : FR3800581 "Massif du Terme Blanc".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est concernée par le PPBE de la CASA 2020-2025, adopté en Conseil Communautaire le 21 décembre 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Valbonne est couverte par le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt approuvé le 23 juin 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun site BASIAS, BASOL ou SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre éloigné du captage de la nappe profonde du Loubet.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est inclus dans le site inscrit de la bande côtière de Nice à Théoule (Littoral Ouest), au titre de la protection des sites.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 5,1 km au nord-ouest du projet : FR9301572 "Dôme de Biot".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à environ 9 km au nord-ouest du site : 93C06046 "Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts".



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de construction de logements nécessitera l'apport de matériaux de construction.  L'équilibre déblais/remblais sera recherché et les matériaux issus des terrassements seront réutilisés autant que possible dans le cadre de l'aménagement futur du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires écologiques ont été conduits par le bureau d'étude Naturalia en 2016 et 2017. Des nouveaux passages ont été réalisés en 2021 (cf annexe 6). Le projet entraîne la suppression de milieux naturels (massif boisé) et la destruction de plants de l'Herbe au cerf, plante hôte de la Zygène du Peucedan dont la présence est avérée sur le site d'étude. Des mesures d'évitement et de réduction ont cependant été formulées pour rendre les impacts résiduels du projet sur le patrimoine naturel négligeables. Se reporter à l'annexe 7 pour plus d'informations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente aucune continuité ni communauté d'habitats en lien avec les sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre le défrichement de 2,32 ha de zone boisée. A terme et pour le projet d'aménagements futurs, des replantations sont prévues.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPRif et se situe en zone B1 de danger modéré. Le projet respectera les préconisations du PPRif. Une voie périmétrale de défense incendie sera réalisée en partie Ouest du site dans le cadre du projet d'aménagements futurs. Le site se trouve dans une zone d'aptitude à la construction faible à moyenne. Une étude géotechnique sera donc menée pour la réalisation de toute construction future afin de prendre en compte ce risque. Le site d'étude est concerné par un aléa faible au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le seul trafic induit par le projet sera celui généré par les engins nécessaires aux travaux. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises pour limiter les perturbations. En phase exploitation, l'augmentation du trafic lié au projet de logements ne sera pas significative compte tenu du nombre de logements réalisés. La réalisation de logements au cœur de Sophia permettra de limiter les déplacements domicile-travail.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront susceptibles de causer des nuisances sonores. Les nuisances engendrées seront temporaires et non significatives. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises. Le site est concerné par les nuisances sonores des voies environnantes, la RD103 et la RD98, toutes deux classées en catégorie 3 du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du département 06.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront susceptibles de dégager des odeurs de matières végétales en décomposition. Les matières végétales seront évacuées ou réutilisées rapidement pour limiter la décomposition végétale et les odeurs engendrées.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations et l'utilisation d'engins de chantier en phase chantier seront émetteurs de vibrations : phases de débroussaillage, de terrassements. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises pour limiter les perturbations. Les voies environnantes, la RD103 et la RD98, sont toutes deux sources de faibles phénomènes vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses à proximité du site de projet sont celles des phares des voitures circulant sur les voies environnantes et des éclairages publics alentours.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer des rejets de poussières. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.  Le projet dans sa phase d'exploitation n'est pas de nature à avoir un impact sur la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichage n'engendrera aucun rejet liquide.  En phase exploitation, des dispositifs adaptés de gestion et de traitement des eaux de ruissellement seront mis en place pour le projet de logements. Le règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements de la CASA sera respecté.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de logements neufs sera raccordé au réseau eaux usées communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du chantier produira une certaine quantité de déchets verts. Les déchets de chantier seront stockés, triés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter ces déchets. En phase exploitation, le projet de logements engendrera des déchets ménagers et assimilés. Cependant, le système de collecte et de traitement des déchets de la CASA est bien organisé et permet de gérer ces déchets supplémentaires.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement pourra avoir un impact sur le paysage par la dégradation d'unités boisées. Cependant, un couvert boisé en périphérie du projet sera maintenu et des plantations seront réalisées à terme dans le cadre du projet d'aménagements futurs, permettant de limiter l'impact paysager des futures constructions du site. De plus, la palette végétale de la CASA sera prise en compte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Des projets existants ou approuvés sont situés à proximité immédiate du site Pré de Bâti et notamment : le projet de construction mixte "La Canopée" avec avis de l'Ae du 07/05/2021 soumettant le projet à étude d'impact, le projet de construction de bureaux "Centrium" sans avis de l'AE et pour lequel le permis de construire a été accordé, et le projet de construction mixte "Air France" sans avis de l'AE. Le projet "La Canopée" est susceptible de générer des impacts sur la biodiversité et les habitats naturels, le paysage, la qualité de l'air et le trafic, et les sols par imperméabilisation de surfaces importantes. Cependant, les impacts de ce projet ne sont pas susceptibles d'être cumulés avec ceux du présent projet. En effet, les impacts du projet sur le trafic ne sont pas significatifs et il n'est de ce fait pas susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'air. De plus, les impacts bruts du projet ont été atténués en amont par la formulation de mesures de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, à formaliser avec les entreprises des travaux, afin de rendre les impacts résiduels du projet négligeables. Ainsi, le projet comporte des mesures concernant le patrimoine naturel et particulièrement l'Herbe au cerf et la Zygène du peucedan, le paysage avec notamment la réalisation d'aménagements paysagers et le respect de la palette végétale de la CASA et il compense à l'imperméabilisation supplémentaire avec la réalisation de bassins de rétention.

Par ailleurs, plusieurs projets ont fait l'objet d'études d'impacts ou d'avis de l'Ae au sein de Sophia Antipolis : Les Clausonnes, Ecotone, Les Templiers, la création du bus-tram Antibes/Sophia Antipolis et la ZAC du Fugeiret. Les thématiques les plus impactées par ces projets sont la biodiversité et les habitats naturels, les trafics, le paysage et la population. Le présent projet a cependant des impacts cumulés négligeables sur ces thématiques au vu des mesures ER prévues (cf annexe 7).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'annexe 7 jointe au présent dossier développe l'ensemble des impacts et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues pour le projet, et conclut sur les impacts résiduels.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter au chapitre III de l'annexe 7.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Etat initial Annexe 7 - Appréciation des impacts et mesures associées

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



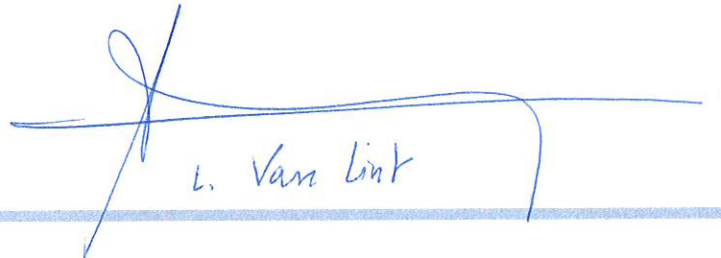
Fait à

Valbonne

le,

14. 09. 2021

Signature

  
L. Van Link